

Les Bois, le 2 décembre 2020

Avis officiel N° 13/2020

SERVICE DE DÉNEIGEMENT

Pour la période hivernale 2020-2021, nous recherchons une personne disposée à effectuer le déneigement une semaine sur deux. Les travaux de déneigement seront exécutés avec le tracteur communal. Il est donc indispensable que le/la candidat(e) sache manier de tels engins.

- Entrée en fonction : au plus vite
- Délai de postulation : **11 décembre 2020**

Les candidatures sont à adresser à :
Conseil communal
Rue Guillaume-Triponez 15
2336 Les Bois

INSCRIPTION À L'ASSURANCE CHÔMAGE DURANT LES FÊTES

Durant la période de fin d'année, nous vous informons que l'ORP-Jura fermera ses bureaux du

Judi 24 décembre 2020 à 11h30 au Lundi 4 janvier 2021 à 8 h 00

Afin de permettre à chacun de s'inscrire à l'assurance-chômage et de revendiquer des indemnités de chômage, nous invitons les personnes concernées à s'annoncer avant la fermeture du Secrétariat communal le 24 décembre 2020 à 11 heures.

Etant donné que le bureau communal sera fermé jusqu'au 10 janvier 2021, les personnes concernées devront s'annoncer du 4 au 8 janvier 2021 auprès de l'Office régional de placement à Saignelégier, Rue Bel-Air 5, tél. 032/420.47.30. Dans tous les cas, ce sera la date de passage à la commune ou à l'ORP qui fera foi.



FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL DURANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Durant les fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé du 24 décembre 2020 à 11 heures au 10 janvier 2021. En cas d'urgence, Madame Marianne Guillaume, Maire, est à votre disposition. Elle peut être atteinte au n° de tél. : 079/936.08.92.

Dès le lundi 11 janvier 2021, l'administration communale sera ouverte normalement.



VOIR AU VERSO

SACS À ORDURES GRATUITS

Conformément au Règlement tarifaire concernant les déchets, nous vous rappelons que les familles, suite à la naissance d'un enfant, ont droit à 20 sacs de 35 litres ou leur équivalent en volume, par année civile durant trois ans.

Sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation du Service d'aide et soins à domicile, les personnes souffrant d'incontinence ont également droit à des sacs gratuits.

Nous invitons les personnes concernées à se présenter à l'administration communale pour retirer ces sacs.



CALENDRIER COMMUNAL

En raison de la pandémie, le calendrier communal ne sera pas édité pour l'année 2021. En effet, il est actuellement impossible de prévoir les manifestations qui pourront avoir lieu l'année prochaine.

Les dates de ramassage des déchets encombrants figureront dans le memento Vadec qui vous sera adressé en fin d'année et vous seront également rappelées lors de la parution de nos différents avis officiels 2021.



SERVICE DES DÉCHETS

Le Conseil communal rappelle que le dépôt de déchets à la déchetterie communale les dimanches et jours fériés est interdit. Les contrevenants se verront infliger une amende. Les jours fériés sont : les 1^{er} et 2 janvier, Vendredi Saint, Lundi de Pâques, le 1^{er} Mai, l'Ascension, le Lundi de Pentecôte, la Fête-Dieu, le 23 Juin, le 1^{er} août, l'Assomption, la Toussaint, Noël.

D'autre part, lors du ramassage des grands cassons, nous rappelons que le dépôt de cassons provenant de débarras complets d'appartements n'est pas pris en charge. Pour un dépôt normal, le volume par ménage est limité à 2 mètres cubes. Le surplus sera facturé à Fr. 25.00 par mètre cube.



ELIMINATION DES SAPINS DE NOËL

Afin d'éviter l'abandon des sapins de Noël après la période des fêtes, nous informons la population que ceux-ci seront récoltés avec les déchets verts le 13 janvier 2021 sur la Place du Champ de Foire.



Le Conseil communal et tout souhaite de bonnes fêtes de leurs meilleurs vœux pour



le personnel communal vous fin d'année et vous adressent l'année 2021.